



Paris, le 13 octobre 2010

Monsieur le Président,
- Comités Territoriaux
- Comités Départementaux
- Clubs.

Le Président,

Monsieur le Président,

Les responsabilités administratives des associations en termes d'aptitude médicale, plus particulièrement celles de leurs présidents des joueurs sont réelles.

Ainsi, il appartient aux présidents de club de bien veiller à ce que les joueurs s'astreignent aux contrôles médicaux administrativement nécessaires à leur affiliation et à la pratique du Jeu.

La F.F.R. a été depuis plusieurs années saisie par différents médecins intervenant dans les sélections, nationales ou territoriales, ou tout simplement dans de nombreux clubs de tous niveaux, quant à la couverture en « **Responsabilité Civile** » de leur activité associative.

En clair, il s'agissait d'étudier une solution pour que **l'activité associative bénévole** des médecins « dans le rugby » soit couverte par une assurance fédérale en **Responsabilité Civile Médicale**. Jusqu'à présent, différentes difficultés liées au contexte spécifique de l'activité médicale et du système d'assurance ad hoc, n'avaient pas permis de donner suite à une telle demande.

Les obstacles sont désormais levés et les clubs comme les comités, territoriaux ou départementaux, vont pouvoir assurer les médecins mais aussi les autres professions para médicales (Kinés, infirmiers ...), intervenant dans les différentes activités rugby :

- Visites médicales des joueurs.
- Traitements, interventions au stade.
- Activité en banc de touche.
- -

Il est aujourd'hui possible pour un professionnel médical ou para-médical, ou pour le club auquel il appartient, de souscrire une assurance fédérale spécifique dont le coût a été fixé par le Comité Directeur fédéral réuni à MARCOUSSIS, le 10 septembre dernier. Les tarifs sont indiqués sur le tableau joint en annexe.

Afin de couvrir vos responsabilités et celles de vos dirigeants, la F.F.R. ne peut que vous inviter à souscrire, ou à faire souscrire une telle assurance par les professionnels intervenant dans votre club.

Restant attentif à toute question ou observation quant à ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur, le Président, à l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.


Pierre CAMOU

P.J. 1 tableau

Copie : A. DOUCET – R. HOURQUET – Ch. BAGATE – J.L. BARTHES – P. DE KEERLE – L.N.R. – CGA / GMF.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY



F/RH/MA/2010 – 2011 / 171

Objet : Assurance fédérale
Médicale et para médicale.

Paris, le 05 octobre 2010

Le Trésorier Général,

**ASSURANCE FEDERALE
MEDICALE ET PARA MEDICALE**

TARIFS 2010 – 2011

Secteur professionnel

- Médecins : 300 €
- Kinés / Infirmiers : 200 €

Secteur amateur

- Médecins : 200 €
- Kinés / Infirmiers : 150 €

Nota : Pour 2010 / 2011, ces tarifs incluent le coût de **l'assurance dirigeant.**

René HOURQUET

Copie : A. DOUCET
JL. BARTHES
Trésorerie